



Madame Isabelle Morel
Directrice par Interim de la CPAM
BP 439
70020 VESOUL Cedex

Jussey, le 30 septembre 2013

Madame la Directrice,

La Communauté de Communes du Pays Jusséen, devenue le 1^{er} janvier 2013 par arrêté de fusion, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, a réalisé en 2010 une maison médicale à Vitrey sur Mance.

Ce Projet dont l'objectif est de maintenir et accueillir des professionnels de santé sur un territoire qui était identifié fragile et peu attractif, a reçu le soutien de l'Etat, du Conseil Général de la Haute-Saône et de l'Europe.

L'URCAM puis l'ARS, la FEMASAC (fédération des maisons de santé comtoise) et le Pays Vesoul Val de Saône nous ont accompagnés dans la réalisation de cette opération.

Dans l'émergence de ce projet, la Communauté de Communes a entamé des nombreuses démarches de prospection pour recruter et installer des professionnels de santé.

Ces initiatives se sont vues couronnées de succès puisque nous pouvons compter aujourd'hui dans cette structure, un médecin, deux kinésithérapeutes, 3 infirmières, un dentiste, un podologue et une psychologue.

Cependant, nous venons d'être alertés par le Dr John Bosch, chirurgien dentiste, qu'il est contraint de cesser son activité. Nous avons alors souhaité connaître les raisons de cette éventuelle cessation d'activité alors que nous n'entendions que de la satisfaction de la part de sa patientèle.

En examinant la situation, nous avons repéré deux dysfonctionnements qui doivent être corrigés et pour lesquels nous sollicitons votre compétence.

Il s'agit :

- de faire reconnaître une pratique différente et de la rendre compatible avec notre système de santé. En effet, le Docteur Bosch, de nationalité Néerlandaise, pratique essentiellement des soins conservatoires. Ces soins, qu'il exécute sans intervention répétée sur la dent, ne sont pas valorisés dans la nomenclature des actes. Aussi nous sollicitons auprès de vous l'intervention du Président de la Commission Locale Paritaire pour qu'il interfère au côté du Dr John Bosch auprès des médecins conseils de la MSA et de la CPAM afin de rendre compatibles les actes professionnels dans la NAP. Aussi, vous l'aurez compris, le Docteur John Bosch est néerlandais et son accompagnement mérite une attention plus particulière. Les freins de la langue mais aussi les références culturelles nous obligent à personnaliser son accompagnement et le maintenir sur du long terme.
- d'inscrire le Docteur John Bosch dans un réseau professionnel. En effet, même si le Docteur Bosch a conduit les démarches nécessaires auprès du Conseil de l'Ordre, il est aujourd'hui très isolé. L'implication du Président de la Commission locale paritaire vise également à créer une médiation avec la profession et aider le Dr Bosch dans la constitution d'un réseau susceptible de le soutenir.

La demande que nous sollicitons est de nature urgente. En effet, le Docteur Bosch a accepté notre implication à ses côtés, mais ne pourra pas supporter la situation actuelle plus longtemps. La pression économique qui pèse sur son activité le contraint à prendre une décision ultime dans les 3 semaines qui viennent.

Vous comprendrez aisément notre mobilisation. En effet, les élus que nous sommes se sont impliqués fortement pour maintenir une offre de soin sur un territoire connu très fragile en matière de démographie médicale. Des professionnels de santé se sont impliqués à nos côtés, et aujourd'hui l'activité de certains est menacée car la pratique exercée n'est pas conforme au système de santé français, alors qu'elle est efficace et pourrait être moins coûteuse pour l'assurance maladie.

Nous souhaiterions obtenir auprès de vous un rendez-vous dans les meilleurs délais pour vous présenter plus précisément l'état du problème et déployer les moyens nécessaires à la résolution de cette situation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Frédéric Buisson
Président de la Communauté de Communes
Des Hauts du Val de Saône



Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
| BP 45 - 70500 Jussey - Tel : 03 84 77 10 00

Carmen Friquet
Présidente de Pays Vesoul
Val de Saône

